

PROCÈS - VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du mardi 28 avril 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Présents : Mesdames NOSLIER Sandrine, GRANGIER Agnès, MM POUZOL Thierry, ADOUE Daniel, DUPUY Dominique, ORTEGA Christian
Absente Excusée : RAZANADRAIBE Yolande,

Après lecture de la liste des Conseillers présents, Mme Noslier Sandrine est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès - Verbal de la réunion du 06/04/2026. Pas de remarque particulière

➤ 1er point de l'ordre du jour : Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025*

TAXES	Taux 2023 (Rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28.35	28.35
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	42.20	42.20
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	4.94	4.94

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2026 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 28.35%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 42.20%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 4.94%

➤ 2ème point de l'ordre du jour : Vote du Budget 2026.

Vu les documents budgétaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et R.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements administratifs,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

• **ADOPTÉ** le budget primitif pour l'**exercice 2026** tel qu'il lui a été présenté et établi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	54 389.00 €	54 389.00 €
INVESTISSEMENT	14 044.00 €	14 044.00 €
TOTAL	68 433.00 €	68 433.00 €

➤ **3ème point de l'ordre du jour : Questions diverses**

🗨️ Choix de la date concernant le repas communal : Le Conseil a décidé le 12 juillet à midi. Le traiteur retenu sera « Rôtisserie de la Save ».

➤ L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôture la séance à 22h30

Le Secrétaire de Séance

Sandrine NOSLIER

Le Maire

Thierry POUZOL